



ACTE D'AUTORISATION
Changement d'usage

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

SANYTOL DÉSINFECTANT DU LINGE est autorisé conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 31/12/2024 ou jusqu'à la date d'approbation de la substance active pour le type de produit 02 conformément au règlement (UE) nr 528/2012.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 36, §5 de l'arrêté royal du 8 mai 2014 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

GRUPO AC MARCA, S.L.
AVDA CARRILET 293-297
ES 08907 L'HOSPITALET DE LLOBREGAT
Numéro de téléphone: +34 93 260 68 00 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: SANYTOL DÉSINFECTANT DU LINGE
- Numéro d'autorisation: 8615B
- Utilisateur(s) autorisé(s):
 - o Uniquement pour le grand public



- But visé par l'emploi du produit:
 - o Virucide (H1N1)
 - o Bactéricide
 - o Fongicide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Emballages autorisés:

Bouteille 500.0 ml Bouteille 600.0 ml Bouteille 1.0 l

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5): 2.7 %
--

- Substances préoccupantes:

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1)
--

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Exclusivement autorisé pour un usage grand public comme désinfectant du linge pour le lavage en machine et à la main.
--

- Date limite d'utilisation: Date de production + 2 an(s)
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH05	



SGH09	
-------	--

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi:

<p>* Acte préparatoire:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour une désinfection à la main : le linge doit être préalablement nettoyé et rincé avant désinfection.- Pour une désinfection en machine : le produit est prêt-à-l'emploi. <p>* Manière d'utiliser:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour une désinfection à la main : Diluer le produit dans de l'eau et ajouter le linge. Laisser tremper 15 minutes.- Pour une désinfection en machine : En combinaison avec Ariel Actilift (110ml), verser 45 ml dans le bac à adoucissant, à la place de l'adoucissant. Programmer le cycle de lavage habituel à plus de 20 °C. <p>* Fréquence d'utilisation: 2 fois par semaine</p> <p>* Dose prescrite:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour une désinfection à la main : 20 mL / 3,5 L eau maintenue à température ambiante (i.e. +20-25°C). Bactéricide, fongicide/levuricide et actif vis-à-vis du virus H1N1 en 15 min.- Pour une désinfection en machine : 45ml pour 3.5 kg de linge

- Organismes cibles validés

- o pseudomonas aeruginosa
- o enterococcus hirae
- o aspergillus niger
- o candida albicans
- o influenza virus a/h1n1
- o e.coli
- o staphylococcus aureus



§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant SANYTOL DÉSINFECTANT DU LINGE:
Grupo AC MARCA SL , ES
- Fabricant Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5):
LONZA COLOGNE GMBH , DE

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet acte d'autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 39 de l'AR du 8/5/2014 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 40 de l'AR du 8/05/2014. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- La mention « Tenir le produit hors de portée des enfants » doit apparaître sur l'étiquette

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H411	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 2

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits,



le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 3,0

§8. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Nouvelle autorisation le 19/08/2015

Changement de composition et ajout d'emballage 07/08/2017

Changement d'usage le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis

04/12/2018 10:29:34